

**Séance régulière du 14 juillet 2025**  
**Procès-verbal**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 14 juillet 2025 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Michel Pelletier, maire, ainsi que Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Regent Michaud	Siège no 3
Denis Bergeron	Siège no 5
Georges Lysight	Siège no 6

Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h03, sous la présidence de M. Michel Pelletier, maire.

Assiste à la présente assemblée publique Madame Sonia Bellemare à titre de Secrétaire d'assemblée,

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents soient d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

**Le maire fait un retour sur ses activités durant le mois et l'avancement des divers dossiers administratifs.**

126-07-2025

**NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Regent Michaud, appuyé par le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu par ce conseil de nommer Sonia Bellemare à titre de secrétaire pour la présente assemblée publique.

**Monsieur le maire demande le vote.**

127-07-2025

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Martin Harvey, appuyé par le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

## **2. PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025

## **3. CORRESPONDANCE**

- 3.1. Aucune correspondance

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **5. ADMINISTRATION**

- 5.1. Adoption des dépenses du mois de juin 2025
- 5.2. Rapport de la greffière-trésorière des recettes et dépenses au 30 juin 2025
- 5.3. Plateforme SAMI – Gestion d’actifs / Maxxum
- 5.4. Autorisation de paiement - Compagnie Mosaïc 3D - Survol des sablières
- 5.5. Participation du maire au congrès annuel de la FQM – 2025
- 5.6. Participation de M. Martin Harvey au congrès annuel de la FQM – 2025
- 5.7. Participation de M. Regent Michaud au congrès annuel de la FQM – 2025
- 5.8. Participation de la directrice générale et greffière-trésorière au congrès annuel de la FQM – 2025
- 5.9. Entente de service avec l’autorité 9-1-1 de prochaine génération
- 5.10. Installation de thermopompes – Bureau de la directrice générale – Bibliothèque – Salle Lévis St-Yves

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

- 6.1. Embauche d’un préposé à l’entretien ménager

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 7.1. Projet-Embauche d’un préventionniste et programme de coopération intermunicipale
- 7.2. Embauche d’un nouveau pompier – Mathis Lessard

## **8. TRANSPORT/VOIRIE**

- 8.1. Soumission finale pour l'achat d'un gazébo de type urbain 16x28 pieds
- 8.2. Construction d'un muret à la résidence sise au 2210 rang Waterloo
- 8.3. Recommandation de paiement de la Compagnie Excavation Arseneault
- 8.4. Recommandation de paiement du 2eme décompte des travaux de trottoir sur Waterloo - Compagnie Pavage de Beauce
- 8.5. Soumission pour le fauchage des accotements de chemins et fossés de la municipalité

## **9. URBANISME**

## **10. ENVIRONNEMENT**

## **11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **14. CLÔTURE DE LA SESSION**

## **2. PROCÈS-VERBAUX**

128-07-2025

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Martin Harvey, appuyé par le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025.

**Monsieur le maire demande le vote.**

## **3. CORRESPONDANCE**

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 5. ADMINISTRATION

129-07-2025

#### ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE JUIN 2025

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 30 juin 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Denis Bergeron, appuyé par le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 30 juin 2025 totalisant un montant de 195 699.83\$ tel que présenté et les salaires de mai au montant de 24 484.07\$.

#98	Association des directeurs	724.34\$
#288	Groupe CLR	160.17\$
#300	Hydro-Québec	3575.50\$
#422	Patrick Morin	620.34\$
#606	Services de cartes Desjardins	1046.37\$
#502	Sogetel	156.38\$
#1096	Téelus	69.61\$
#889	Dépenses pompier	52.04\$
#1216	Dépenses Urbanisme	59.40\$
#1158	Dépenses bibliothèque	271.28\$
#228	CNS Sécurité inc.	2797.34\$
#249	Excavation Arseneault	34 979.98\$
#305	Infoteck	5417.08\$
#775	Nordikeau	733.20\$
#542	Services techniques provinciales incendies	71.86\$
#1132	AIE informatique	377.12\$
#1039	Bergeron Électrique	1005.02\$
#1214	Biblio RPL Ltée	83.59\$
#383	BMR Matériaux F.P. inc.	34.47\$
#1081	Boisvert Mini-Mécanik	420.83\$
#147	CRSBP du Centre-du-Québec	74.73\$
#1215	Eddynet	385.17\$
#243	Emco Québec Crédit	75.15\$
#252	Épicerie Jacques Lessard	804.14\$
#1159	Expert Vacuum	3276.79\$
#457	Fonds d'informations sur le territoire	48.00\$
#274	I Gagnon & Fils (1983) inc.	1384.18\$
#1151	ICIMÉDIAS	515.09\$
#1212	Les Pavages De Beauce Ltée	125 332.63\$
#453	Matériaux Lavergne inc.	113.81\$
#1131	Mathieu Béland Trappeur Castor	350.00\$
#1217	Monsieur Party	704.22\$
#463	MRC de Maskinongé	2765.88\$
#411	Municipalité de St-Léon-le-Grand	107.50\$
#423	Pavage Gravel inc.	6668.55\$
#1089	PG Métal Repentigny inc.	63.24\$
#473	SBM Membre du Groupe Dijitec	374.83\$
Total		195 699.83\$

**Monsieur le maire demande le vote.**

130-07-2025

**RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Denis Bergeron, appuyé par le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité au 30 juin 2025 tel que présenté par la greffière-trésorière.

**Monsieur le maire demande le vote.**

131-07-2025

**PLATEFORME SAMI – GESTION D'ACTIFS/MAXXUM**

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion des actifs municipaux est une bonne pratique à adopter afin de prendre de meilleures décisions sur les investissements de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion des actifs municipaux est un dossier auquel le gouvernement provincial porte de plus en plus d'intérêt;

**CONSIDÉRANT QUE** la plateforme SAMI de Maxxum a été présentée lors d'une rencontre à propos du Plan Intervention en Infrastructure Routière Locale, à la demande du ministère des Transports et de la Mobilité Durable, à la MRC de Maskinongé;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé ainsi que l'ensemble des municipalités la composant (17) souhaitent mettre en place et utiliser le système;

**CONSIDÉRANT QUE** la plateforme SAMI a été jugée pertinente et utile pour faire une bonne gestion des actifs municipaux;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Maxxum transmise à la MRC de Maskinongé au coût de 32 510,00 \$ (taxes en sus) pour l'ensemble des 17 municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'acquisition de la plateforme sera divisé à parts égales avec l'ensemble des municipalités et la MRC de Maskinongé, soit 2000\$ pour la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;

**POUR CES MOTIFS, SUR PROPOSITION DU** conseiller Regent Michaud, et appuyée par le conseiller Martin Harvey et adoptée à l'unanimité;

**QUE** le Conseil municipal donne son appui à la MRC de Maskinongé pour mettre en place la plateforme SAMI de la firme Maxxum, afin de pourvoir aux besoins en gestion des actifs municipaux;

**QUE** la Municipalité accepte de déboursier sa part des frais de mise en place du système pour l'obtention d'une licence autonome de la plateforme;

**QUE** la Municipalité accepte de déboursier les frais annuels de 2 000,00 \$ pour le maintien informatique de la plateforme, comme proposé par Maxxum.

**Monsieur le maire demande le vote.**

132-07-2025

**AUTORISATION DE PAIEMENT - COMPAGNIE MOSAÏC 3D - SURVOL DES SABLIERES**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux liés au survol des sablières ont été réalisés afin d'effectuer une première prise de données;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux ont été effectués par la compagnie Mosaïc 3D ;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture est au montant de 14 400.00\$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Georges Lysight, appuyé par la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le paiement de frais facturé par la compagnie Mosaïc 3D, pour les travaux liés au survol des sablières, tel que présenté dans la facture reçue.

**Monsieur le maire demande le vote.**

133-07-2025

**PARTICIPATION DU MAIRE AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM - 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de la fédération québécoises des municipalités tiendra son congrès annuel du 25 au 27 septembre 2025 à Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement est l'occasion d'aborder différents sujets d'actualités qui ont un réel impact sur le développement des communautés et la gestion municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est également une occasion de participer à des activités de réseautage;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'inscription avant le 11 juillet est de 999.00\$ plus les taxes pour les membres;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'inscription a été budgété à cette fin.

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Denis Bergeron, appuyé par le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu que le conseil autorise la participation de :

Monsieur le maire, Michel Pelletier, au congrès annuel FQM 2025;

**QUE** les membres du conseil autorisent le paiement de la participation de M. le maire Michel Pelletier au coût taxes incluses de 1148.60 \$, si l'inscription est complétée avant le 11 juillet 2025.

**Monsieur le maire demande le vote.**

134-07-2025

**PARTICIPATION DE M. MARTIN HARVEY AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM – 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de la fédération québécoises des municipalités tiendra son congrès annuel du 25 au 27 septembre 2025 à Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement est l'occasion d'aborder différents sujets d'actualité qui ont un réel impact sur le développement des communautés et la gestion municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est également une occasion de participer à des activités de réseautage;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'inscription avant le 11 juillet est de 999.00\$ plus les taxes pour les membres;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'inscription a été budgété à cette fin.

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Denis Bergeron, appuyé par le conseiller Regent Michaud et résolu à la majorité que le conseil autorise la participation de :

Monsieur Martin Harvey, au congrès annuel FQM;

**QUE** les membres du conseil autorisent le paiement de la participation de M. Martin Harvey au coût taxes incluses de 1148.60\$, si l'inscription est complétée avant le 11 juillet 2025.

**Monsieur le maire demande le vote.**

**Pour**

Michel Pelletier  
Regent Michaud  
Denis Bergeron

**Contre**

Doris Jetté  
Georges Lysight

**La majorité l'emporte pour la participation de monsieur le conseiller Martin Harvey, pour trois « oui » contre deux « non ».**

135-07-2025

**PARTICIPATION DE M. REGENT MICHAUD AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM – 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de la fédération québécoises des municipalités tiendra son congrès annuel du 25 au 27 septembre 2025 à Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement est l'occasion d'aborder différents sujets d'actualité qui ont un réel impact sur le développement des communautés et la gestion municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est également une occasion de participer à des activités de réseautage;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'inscription avant le 11 juillet est de 999.00\$ plus les taxes pour les membres;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'inscription a été budgété à cette fin.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Martin Harvey, appuyé par le conseiller Denis Bergeron et résolu à la majorité que le conseil autorise la participation de :

Monsieur Regent Michaud au congrès annuel FQM;

**QUE** les membres du conseil autorisent le paiement de la participation de M. Regent Michaud au coût taxes incluses de 1148.60\$, si l'inscription est complétée avant le 11 juillet 2025.

**Monsieur le maire demande le vote.**

Pour

Contre

Michel Pelletier  
Regent Michaud  
Denis Bergeron

Doris Jetté  
Georges Lysight

**La majorité l'emporte pour la participation de monsieur le conseiller Régent Michaud, pour trois « oui » contre deux « non ».**

136-07-2025

**PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM – 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de la fédération québécoises des municipalités tiendra son congrès annuel du 25 au 27 septembre 2025 à Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement est l'occasion d'aborder différents sujets d'actualité qui ont un réel impact sur le développement des communautés et la gestion municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est également une occasion de participer à des activités de réseautage;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'inscription avant le 11 juillet est de 999.00\$ sans les taxes pour les membres;

**CONSIDÉRANT QUE** une somme à cet effet a été prévue au budget annuel de la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Martin Harvey, appuyé par le conseiller Regent Michaud et résolu à la majorité

**QUE** le conseil municipal autorise la participation de Madame Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière, au congrès annuel de la FQM 2025 ;

**QUE,** dans l'éventualité où Madame Kaba ne pourrait y assister, Monsieur le conseiller Denis Bergeron la remplacera ;

**QUE** le conseil autorise le paiement des frais d'inscription au congrès, pour Madame Mamou Kaba, au montant de 1148.60\$ taxes incluses, si l'inscription est complétée avant le 11 juillet 2025.

**Monsieur le maire demande le vote.**

La conseillère Doris Jetté vote contre le remplacement.

**Pour**

Michel Pelletier  
Regent Michaud  
Denis Bergeron  
Georges Lysight

**Contre**

Doris Jetté

**La majorité l'emporte pour la participation de madame Mamou Kaba, directrice générale et greffière trésorière, pour quatre « oui » contre un « non ».**

137-07-2025

**ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION**

**CONSIDÉRANT** le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA »);

**CONSIDÉRANT QU'**en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

**CONSIDÉRANT QUE** Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle entente provenant de Bell pour la mise en place des services 9-1-1 de prochaine génération a été reçue pour intégrer ces nouvelles normes; ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Denis Bergeron, appuyé par la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu par le Conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont d'autoriser madame Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération avec Bell Canada.

**Monsieur le maire demande le vote.**

138-07-2025

**INSTALLATION DE THERMOPOMPES - BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - BIBLIOTHÈQUE - SALLE LÉVIS ST-YVES**

**CONSIDÉRANT** les deux soumissions reçues pour l'installation de thermopompes dans le bureau de la directrice générale ainsi qu'à la bibliothèque et à la salle Lévis-St-Yves, soit :

- Bureau de la directrice générale : 2 800 \$ plus taxes
- Bibliothèque (unité simple) : 2 800 \$ plus taxes
- ~~Bibliothèque (module double) : 7 100 \$ plus taxes~~
- ~~Salle Lévis-St-Yves (2 x 24 000 BTU) : 8 000 \$ plus taxes~~
- Salle Lévis-St-Yves (2 x 36 000 BTU) : 10 250 \$ plus taxes

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Georges Lysight, appuyé par le conseiller Regent Michaud, et unanimement résolu d'accepter la soumission de la compagnie Aubin Pélissier pour un montant total de 15 850.00\$ plus taxes, pour l'installation des thermopompes aux endroits précités.

**Monsieur le maire demande le vote.**

**6. RESSOURCES HUMAINES**

*Monsieur le maire annonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.*

139-07-2025

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite assurer l'entretien ménager régulier de ses bâtiments municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction a procédé à l'analyse des besoins et recommande l'embauche d'un préposé à l'entretien ménager ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne proposée a été mise à l'essai et possède les compétences nécessaires pour assumer cette fonction ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Georges Lysight, appuyé par le conseiller Regent Michaud, et résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents ce qui suit :

**ARTICLE 1**

D'embaucher monsieur Robert Touchette au poste de préposé à l'entretien ménager et à toutes tâches connexes, à compter du 14 mai 2025 selon les conditions suivantes :

- Horaire : de 10 à 15 heures par semaine et selon les besoins ;
- Rémunération : selon le taux en vigueur;
- Lieux d'entretien : bureau municipal, salle Lévis St-Yves, salle des loisirs, bibliothèque, la toilette publique et aux besoins selon la demande ;

## **ARTICLE 2**

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

Qu'une annexe a été distribué à ce point.

**Monsieur le maire demande le vote.**

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

140-07-2025

### **PROJET- EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE ET PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques rend obligatoire les activités de prévention sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan de prévention régional doit être réalisé;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités de la MRC de Maskinongé n'ont pas de préventionniste attiré et souhaitent partager une ressource commune;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé se propose pour voir à la dotation d'un préventionniste qui serait attiré aux municipalités intéressées par le partage d'une ressource;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est éligible au programme de Coopération intermunicipale du MAMH;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds région et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de *Sainte-Angèle-de-Prémont*, désire présenter une entente de délégation à la MRC de Maskinongé dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds région et ruralité;

**POUR CES MOTIFS, SUR PROPOSITION DU** conseiller Georges Lysight, appuyée par le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu ;

**QUE** le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont s'engage à participer au projet pour l'embauche d'un préventionniste dans le cadre du Programme de coopération intermunicipale;

**QUE** le Conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

**QUE** l'intérêt de la Municipalité envers ce processus de dotation ne dépend pas de l'octroi de l'aide financière;

**QUE** le Conseil nomme la MRC de Maskinongé responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

**QUE** le Conseil désigne la directrice générale, Mme Mamou Kaba pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par la MRC de Maskinongé responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

**Monsieur le maire demande le vote.**

141-07-2025

#### **EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER – MATHIS LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de sécurité incendie souhaite pourvoir un poste de pompier afin de répondre adéquatement aux besoins de la population ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Mathis Lessard possède les qualifications requises pour occuper ce poste ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Mathis Lessard a débuté sa formation de pompier 1 avec la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé (Saint-Paulin) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du Service de sécurité incendie recommande l'embauche de monsieur Mathis Lessard ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Martin Harvey, appuyé par le conseiller Georges Lysight et unanimement résolu;

**QUE** le conseil municipal procède à l'embauche de Monsieur Mathis Lessard à titre de pompier permanent à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 15 juillet;

**QUE** les conditions de travail de monsieur Lessard soient celles prévues à la convention collective en vigueur /ou selon les modalités établies par la municipalité;

**QUE** le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente résolution.

**Monsieur le maire demande le vote.**

#### **8. TRANSPORT/VOIRIE**

142-07-2025

#### **SOUSSION FINALE POUR L'ACHAT D'UN GAZÉBO DE TYPE URBAIN 16X28 PIEDS**

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de la compagnie Gazébec pour l'installation d'un préau au parc, au montant total de 40 269,99 \$, taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur exigeait un paiement initial correspondant à 35% du montant total, ainsi qu'un paiement final de 65 % payable à la livraison et à la satisfaction du produit ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Regent Michaud, appuyé par le conseiller Georges Lysight, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le versement du paiement final de 65 %, soit un montant de 26 527.60 \$, taxes incluses, à la compagnie Gazébec, conformément aux modalités prévues à la soumission.

**Monsieur le maire demande le vote.**

143-07-2025

**CONSTRUCTION D'UN MURET À LA RÉSIDENCE SISE AU 2210 RANG WATERLOO**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de stabilisation sont requis pour assurer la sécurité et l'intégrité du terrain adjacent à la résidence située au 2210, rang Waterloo ;

**CONSIDÉRANT** que la construction d'un muret de soutènement est jugée nécessaire pour corriger la situation ;

**CONSIDÉRANT** l'estimation des coûts reçus de deux soumissionnaires :

- Aux Jardins PIER-EAU au montant de 9 625\$ plus les taxes;
- Trois-Rivières Cimentier au montant de 4950\$ plus les taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Denis Bergeron, appuyé par le conseiller Georges Lysight, et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la construction d'un muret à la résidence sise au 2210, rang Waterloo, et mandate la compagnie Trois-Rivières Cimentier à effectuer la réalisation des travaux, conformément à leurs recommandations techniques reçues, au montant de 5 691.26\$ avec les taxes.

**QUE** le propriétaire de la résidence du 2210 Rang Waterloo signe une lettre d'acceptation des travaux effectués par Trois-Rivières Cimentier, à la demande de la direction municipale.

**Monsieur le maire demande le vote.**

144-07-2025

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA COMPAGNIE EXCAVATION ARSENEAULT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Compagnie Excavation Arseneault a soumis diverses factures pour être payées soit :

Pour le mois de mai 2025; les factures #2154, #2155 au montant de 7306.44\$;

Pour le mois de juin 2025, les factures suivantes :

Factures #2156, #2157, #2158, #2159, #2160, #2161, au montant total de 27 671.54\$

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Georges Lysight, appuyé par le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le paiement desdites factures présentées par la compagnie Excavation Arseneault au montant de 34 979.98\$ plus taxes.

**Monsieur le maire demande le vote.**

145-07-2025

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT DU 2EME DÉCOMPTE DES TRAVAUX DE TROTTOIR SUR WATERLOO - COMPAGNIE PAVAGE DE BEAUCE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement émise par l'ingénieur M. Ghyslain Lambert concernant les travaux réalisés par Les Excavations Pavages de Beauce Ltée dans le rang Waterloo ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total recommandé s'élève à 125 332.63\$ taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture numéro #17055, datée du 19 juin 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Regent Michaud, appuyé par le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prenne acte de la recommandation de paiement faite par l'ingénieur et autorise le paiement à la compagnie Les Excavations Pavages de Beauce Ltée au montant de 125 332,63 \$ taxes incluses, tel que stipulé à la facture numéro 17055.

**Monsieur le maire demande le vote.**

146-07-2025

**SOUSSION POUR LE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DE CHEMINS ET FOSSÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le fauchage régulier des terrains et des fossés permet de maintenir une bonne visibilité sur les routes, de prévenir les risques d'incendie, et d'assurer un bon écoulement des eaux pluviales;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit organiser et planifier les opérations de fauchage des terrains publics (ou privés, si mandaté) et des fossés pour assurer la sécurité, la salubrité et l'entretien écologique;

**CONSIDÉRANT** les obligations légales en matière d'entretien des voies et fossés, la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, l'intérêt de maintenir les infrastructures en bon état et de prévenir les inondations,

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Service Plus G.M. Inc. nous a fait trois soumissions et que le fauchage avec deux passages des abords de routes d'une durée de trois ans été 2025-2026-2027 était le plus approprié;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Georges Lysight, appuyé par la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu :

**QUE** le fauchage des accotements, des terrains de la municipalité et des fossés soit réalisé par le Service Plus G.M. Inc. et ce au montant de 4950.00\$ plus taxes et qui comprend:

- Un fauchage complet dans toute la municipalité une fois par année ;
- Un second fauchage sur les routes près du village séparée par la route 350 du ministère des Transports du Québec ;

**QU'**une vérification post-intervention sera faite par le responsable des travaux publics.

**QU'**en cas de terrain privé en friche présentant un danger ou un trouble manifeste, une mise en demeure pourra être adressée au propriétaire conformément aux règlements en vigueur.

**QU'**en annexe un planning prévisionnel des passages est à établir et avec une carte des zones concernées à définir,

**Monsieur le maire demande le vote.**

**9. URBANISME**

**10. ENVIRONNEMENT**

**11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. CLÔTURE DE LA SESSION**

**147-07-2025**

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Martin Harvey, appuyé par le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu de clore la présente séance à 20h51.

---

**Michel Pelletier**  
Maire

---

**Sonia Bellemare**  
Secrétaire d'assemblée

Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Michel Pelletier, maire